



European Training Foundation

BUDGET 2020



BUDGET 2020

Contexte

Le budget 2020 est établi à partir des prévisions figurant dans le document unique de programmation de l'ETF pour la période 2017-2020, adopté par le conseil de direction de l'ETF le 23 novembre 2018 (GB-18-DEC-017), encore affiné en 2019 et reflété dans le projet de budget général de l'UE pour 2019 [COM(2019) 600] du 5 juillet 2019, qui prévoit une contribution de l'UE de 20 957 000 EUR.

Le budget proposé vise à soutenir la réalisation des objectifs de l'ETF dans les domaines i) du soutien à l'assistance de l'UE dans le cadre des politiques extérieures de l'UE; ii) de la collecte et l'analyse de renseignements et d'éléments probants et du diagnostic les concernant; et iii) du développement méthodologique.

SPÉCIFICITÉS DU BUDGET 2020

Recettes

Les recettes reposent sur une contribution de 20 957 000 EUR pour les crédits d'engagement et de paiement, dont 20 937 022 EUR proviennent du budget de l'Union et 19 978 EUR de la récupération de l'excédent lié à l'exécution du budget 2018.

Dépenses

Le budget de l'ETF pour 2020 prévoit une augmentation de 2 % par rapport au budget 2019, qui couvre principalement l'augmentation attendue des coûts de personnel.

L'ETF propose la ventilation suivante de la contribution:

Titre 1 - Dépenses concernant le personnel travaillant pour l'ETF: 14 173 200 EUR

Le titre 1 représente 68% de la contribution de l'UE, soit une hausse de 2,9 % par rapport au budget rectificatif pour 2019.

Les dépenses du titre 1 couvriront les coûts estimés afférents aux ressources humaines et aux activités connexes. Les hypothèses de base sont les suivantes:

- un tableau des effectifs de 86 agents temporaires, 42 agents contractuels, un agent local; en outre, 2 agents temporaires seront recrutés sur la base de l'article 38, paragraphe 2, du règlement financier de l'ETF, afin de compenser par d'autres nominations les effets du travail à temps partiel autorisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, conformément au statut;

- un ajustement cumulatif des rémunérations conformément aux hypothèses de la Commission¹ (+3,1 % en 2019; +2,5 % en 2020);
- une hausse des promotions annuelles et un avancement dans les échelons ainsi que des économies réalisées grâce au travail à temps partiel et à la rotation des effectifs;
- un budget alloué aux missions administratives ramené au niveau du budget rectificatif pour 2019;
- un budget alloué à la formation, à l'infrastructure socio-médicale, aux frais de représentation.

Titre 2 - Dépenses liées à l'infrastructure et à l'administration générale: 1 878 800 EUR

Le titre 2 représente 9% de la contribution de l'UE, soit une hausse de 1.2% par rapport au budget rectificatif pour 2019.

Cette petite augmentation permettra à l'ETF de financer les efforts liés à l'obtention de la certification EMAS et les actions de suivi du processus de numérisation. Le budget prévu ne permettra que des améliorations limitées. En ce qui concerne les TIC, cela inclut le soutien extérieur à la conception du processus de numérisation et à la poursuite de sa mise en œuvre, l'externalisation partielle du Service Desk consacré aux TIC et l'introduction de dispositifs portables.

Le titre 2 couvre:

- les dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
- les frais de télécommunication;
- la maintenance du bâtiment et de l'équipement, en vue de la certification EMAS² (installations);
- les dépenses liées à l'organisation des réunions du conseil de direction de l'ETF;
- les frais de contentieux.

Titre 3 – Dépenses liées aux activités opérationnelles: 4 905 000 EUR

Le titre 3 représente 23% de la contribution de l'UE, soit une légère diminution de 0,1% par rapport au budget rectificatif pour 2019. Le titre 3 est nécessaire pour soutenir et compléter les principales contributions des experts de l'ETF dans le cadre du titre 1 et il couvre les dépenses liées aux:

- activités opérationnelles (expertise, soutien logistique et missions opérationnelles connexes);
- activités de communication (communication externe, gestion des publications);
- activités de planification, de suivi et d'évaluation.

Le titre 3 est ajusté en fonction des limites des ressources et reflète les priorités opérationnelles. À partir de 2020, les dépenses opérationnelles devraient rester stables avant de diminuer lentement alors que le budget de l'ETF restera stable. Selon la pratique consolidée, les économies visées au

¹ Circulaire budgétaire pour 2020 - Instructions aux agences (20 décembre 2018)

² EMAS, le système de management environnemental et d'audit, est un instrument de gestion environnementale volontaire mis au point en 1993 par la Commission européenne. Il permet aux organisations d'évaluer, de gérer et d'améliorer continuellement leurs performances environnementales.

titre 1 seront affectées aux activités opérationnelles et, si nécessaire, aux améliorations de l'infrastructure.

Format et structure du budget

Le budget 2020 contient, comme les années précédentes, des informations sur l'objectif de chaque ligne budgétaire, les hypothèses de planification utilisées pour justifier les montants nécessaires, une ventilation des crédits d'engagement et de paiement, le tableau des effectifs et un calendrier des paiements futurs sur les engagements conclus lors d'exercices précédents pour le titre 3.

Le chapitre 30 s'intitule désormais «Communication».

Ces modifications, ainsi que les hypothèses de planification, sont reflétées dans les tableaux budgétaires.

Approbation

Le budget 2020 de l'ETF deviendra définitif après adoption définitive du budget général de l'Union européenne.